

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Denis SARDON, Madame Maud DEBOUT, Madame Béatrice TRIFFAULT, Monsieur Christian SIFFELET, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Florence BOISTARD, Madame Nathalie INGELAERE, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Madame Isabelle PERCHERON, Monsieur Morgan GUERAULT, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Arnold MARAIS, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Stéphanie TRIFFAULT à Mme Béatrice TRIFFAULT, M. Yannick BANSCH à M. Gaël ZICKLER

Absents excusés :

A été nommé secrétaire : Madame Fanny BRUYNEEL

Monsieur Richard RAMOS se présente et présente ses missions au conseil municipal ce soir.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2026 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Renouvellement de concession :

Concession d'une durée de 30 ans -F6-002 pour un montant de 118 euros

Exhumation et réinhumation dans la concession dans un reliquaire :

Concession C3-002

Madame Maud DEBOUT demande la durée possible du renouvellement de concession ?

Monsieur Bruno GUYARD donne la parole à Madame Catherine REVALIER qui lui répond que les renouvellements sont de 15 ou 30 ans

Madame Raphaëlle DAOUPHARS souhaite se faire préciser la notion de renouvellement, cela veut dire prolonger ?

Monsieur Bruno GUYARD confirme qu'il s'agit bien d'une prolongation.

Monsieur Bruno GUYARD apporte des explications sur l'achat et le renouvellement des concessions.

Il ajoute que les concessions perpétuelles ne sont plus proposées, seules restent celles déjà engagées.

Madame Aurore YANG ajoute que les tarifs et les prestations proposées sont dans le bulletin municipal

➤Droit de préemption urbain :

Avril 2026

Référence 13/2026

Bâti sur terrain propre – 30 Rue des Maisons Pavées – ZO 71

PV 2026-06 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Référence **14/2026**

Bâti sur terrain propre –26 Allée des Erables – ZT 177

Référence **15/2026**

Bâti sur terrain propre – 117 Route de VITRY – ZT 203

➤ Liste des engagements :

Tiers	Objet	Compte	Montant	Date
LA COMPAGNIE-01	SPECTACLE "ANNIVERSAIRE" LE DIMANCHE 31 MAI - FAY'STIVAL 2026	6232	3 692,50 €	09/04/2026
NPH	DIVERS PRODUITS D'ENTRETIEN - BETTY	60631	1 403,42 €	09/04/2026
LIBRAIRIE LAIQUE	DIVERSES FOURNITURES SCOLAIRES - COLLECTIF DIRECTION	6067	1 319,31 €	09/04/2026
EQUIP JARDIN	REPARATION TONDEUSE GRILLO	61551	1 569,06 €	13/04/2026
FORSOND	MISE EN OEUVRE SUITE AU NON CONFORMITE DU RAPPORT BCM - EGLISE	615228	2 300,40 €	14/04/2026
TECH2O OUEST	DIVERS PRODUITS D'ENTRETIEN DE LA PISCINE	60624	4 113,60 €	15/04/2026
SCENE DE NUIT	MATERIELS DE SONORISATION ET D'ECLAIRAGE - FAY'STIVAL 2026	6232	9 515,63 €	16/04/2026
ASSOCIATION ADONE	CONTRAT YOHANN METAY - LA TRAGEDIE DU DOSSARD 512 - FAY'STIVAL 2026	6232	3 165,00 €	22/04/2026
CASAL SPORT	PEINTURE POUR TRACAGE DE TERRAIN TRACYL ECO - TERRAIN DE FOOTBALL	60632	2 474,88 €	28/04/2026
GAUDRY MICKAEL	TRAVAUX D'INTERIEURS PEINTURE - RESTAURANT SCOLAIRE	615221	6 256,92 €	28/04/2026
GAUDRY MICKAEL	TRAVAUX D'INTERIEURS - RESTAURANT SCOLAIRE	615221	2 877,12 €	28/04/2026
GAUDRY MICKAEL	TRAVAUX D'INTERIEURS - RESTAURANT SCOLAIRE	615221	2 956,80 €	28/04/2026
DUNOU ERIC	PORTAILS ET CLOTURE MODIFIE EN RAL 9010 - PISCINE	21314	16 920,00 €	29/04/2026
	Total de la sélection		58 564,64 €	

Monsieur Morgan GUERULT demande si les montants sont TTC ?

Monsieur Bruno GUYARD répond qu'effectivement, les montants sont TTC.

Monsieur Bruno GUYARD propose de rajouter un point à l'ordre du jour.

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Le conseil municipal valide à l'unanimité, l'ajout de ce point.

2026-041 – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur Bruno GUYARD présente le règlement intérieur et précise que tous les membres présents l'ont reçu.

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement, qui retracent les modalités de fonctionnement du conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le règlement intérieur joint en annexe.

2026-042 – Désignation des déléguées du SMAEDAOL

Monsieur Bruno GUYARD explique le rôle du syndicat de l'aérodrome et son fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Désigne :

- Déléguée titulaire : Mme Solène MENNECIER
- Déléguée suppléante : Mme Mallorie MATTON-KNOPP

2026-043 – Désignation des membres des commissions thématiques communautaires

Monsieur Bruno GUYARD explique qu'il y a 10 commissions communautaires.

Madame Isabelle PERCHERON demande la fréquence des réunions.

Monsieur Bruno GUYARD indique que l'on est sur une réunion par mois ou tous les deux mois.

Madame Ludivine BOISARD questionne Monsieur Bruno GUYARD sur le rôle des conseillers communautaires.

Monsieur Bruno GUYARD lui répond qu'il s'agit du même rôle qu'au sein de la commission municipale mais à une échelle communautaire. Il n'y a pas de groupes de travail, les commissions sont organisées par les agents de la CCL, les élus en prennent connaissance et votent.

Madame Isabelle PERCHERON ajoute que le rôle de l'élu est de faire remonter les attentes des habitants et informer le conseil municipal des projets de la CCL.

Monsieur Philippe BAUMY explique qu'il peut y avoir des visites de chantiers.

Madame Isabelle PERCHERON dit que pour la commission enfance, il n'y avait pas de visites de chantier, c'est propre à chaque commission.

Monsieur Bruno GUYARD ajoute que la présence de l'élu est intéressante pour les infrastructures qui sont sur notre territoire.

Madame Aurore YANG partage son expérience sur la communication, en donnant l'exemple des panneaux entrée et sortie sur le territoire communautaire accolés aux panneaux des communes. Les agents ont travaillé sur un visuel, qu'ils ont proposés aux élus. Les élus communautaires votent ensuite pour le projet.

Monsieur Fabien BOUCHER demande d'où vient le financement des actions de la CCL ?

Monsieur Bruno GUYARD répond que la CCL a un budget propre provenant de différentes taxes perçues, des impôts...

Monsieur Philippe BAUMY annonce qu'il est prévu de présenter les contours du champ d'action de la CCL, un document est préparé par les agents à destination des élus municipaux.

Monsieur Fabien BOUCHER demande pourquoi les maisons de santé ne sont pas communautaires.

Madame Isabelle PERCHERON répond que si certaines le sont, par exemple celle de Chateaufort sur Loire.

Madame Raphaëlle DAOUPHARS demande pourquoi à Fay, la maison de santé est communale et non communautaire ? Est-il possible de changer ?

Monsieur Bruno GUYARD explique que le projet a été monté dans ce sens et que des subventions ont déjà été perçues, il n'est pas possible de faire machine arrière.

Madame Isabelle PERCHERON ajoute que la CCL peut accorder des aides aux communes pour des projets communaux. C'est aussi notre rôle lors des commissions d'établir le règlement des aides accordées aux communes. La petite enfance est une mission de la CCL.

Madame Ludivine BOISARD demande si les élus municipaux ont leur mot à dire sur le lieu d'implantation d'une entreprise, par exemple.

Monsieur Morgan GUERULT renchérit, la CCL peut-elle demander aux communes de libérer de l'espace pour l'implantation d'entreprise sur le territoire de la commune ?

Monsieur Bruno GUYARD répond que la commune a son mot à dire et non la CCL ne peut pas imposer de libérer un terrain, c'est la commune qui choisit.

Madame Isabelle PERCHERON ajoute que lorsque que l'on arrive en commissions, les agents de la CCL nous expliquent et même si nous ne maîtrisons pas le sujet, ils nous expliquent tout le dossier pour que nous puissions voter en toute conscience.

Monsieur Fabien BOUCHER demande la différence entre titulaire et suppléant ?

Monsieur Bruno GUYARD précise qu'en cas d'absence du titulaire c'est au suppléant de se rendre à la commission. Il peut y aller même en présence du titulaire mais dans ce cas il ne peut pas prendre part au vote. Il n'y a qu'un seul vote autorisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Propose de désigner des membres pour intégrer les commissions thématiques communautaires :

- **Développement économique :**
Délégué titulaire : Bruno GUYARD
Délégué suppléant : Christian SIFFELET
- **Finances :**
Délégué titulaire : Fabien BOUCHER
Délégué suppléant : Fanny BRUYNEEL
- **Urbanisme, habitat, aménagement du territoire :**
Délégué titulaire : Fabien BOUCHER
Délégué suppléant : Léo BEAUCHAMP
- **Santé, prévention, accès aux soins :**
Délégué titulaire : Mallorie MATTON-KNOPP
Délégué suppléant : Béatrice TRIFFAULT
- **Petite enfance, famille et parentalité**
Délégué titulaire : Isabelle PERCHERON
Délégué suppléant : Maud DEBOUT
- **SPANC, GEMAPI, gestion des risques majeurs :**
Délégué titulaire : Loic CROCHET
Délégué suppléant : Christelle TESSIER
- **Mobilités durables, transition écologique, gestion des déchets :**
Délégué titulaire : Bruno GODET
Délégué suppléant : Morgan GUEREAULT
- **Travaux et gestion des bâtiments communautaires, équipements aquatiques :**
Délégué titulaire : Stéphane ARNOULT
Délégué suppléant : Christian SIFFELET
- **Voirie, entretien et sécurité du patrimoine routier :**
Délégué titulaire : Arnold MARAIS
Délégué suppléant : Leo BEAUCHAMP
- **Tourisme, communication et promotion du territoire :**
Délégué titulaire : Florence BOISTARD
Délégué suppléant : Solène MENNECIER

2026-044- Désignation d'un membre de la CLECT

Monsieur Bruno GUYARD explique ce qu'est la CLECT.

PV 2026-06 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Le Conseil municipal, doit désigner un élu qui sera membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Désigne :

Membre de la CLECT : Fabien BOUCHER

2026-045 – Recrutement d'apprentis

Monsieur Le Maire expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail, Vu la loi article 122 n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 relative à la majoration de la cotisation dont le taux est fixé par le conseil d'administration du CNFPT, dans la limite d'un plafond ne pouvant excéder 0,1 %.

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la Loi n° LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

Vu la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu le Décret n° 2022-280 du 28 février 2022 déterminant les conditions de mise en oeuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu le Décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en oeuvre de la contribution du Centre National de la Fonction Publique Territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

Vu le décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 Précisions sur l'âge limite de signature du contrat d'apprentissage à la suite d'une rupture d'un premier contrat,

Vu le Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

Vu le Décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial, Vu l'avis donné par le Comité technique lors de sa séance du 12 février 2026,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 révolus ans (des dérogations à cette limite d'âge d'entrée en apprentissage sont possibles) et sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé (avec des financements spécifiques du FIPHFP), d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide le recours au contrat d'apprentissage,

Décide de conclure, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant,

Précise que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au budget principal au chapitre 012, article (préciser) de nos documents budgétaires,

Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Organismes de Formation d'Apprentis.

PV 2026-06 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Service	Nombres de poste	Diplôme préparé	Durée
Scolaire	1	CAP Accompagnant éducatif petite enfance	2 ans

2026-046- Remboursement de frais

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Madame Laura CHARLES, agent de la commune, a dû avancer l'achat de plusieurs matériels sur internet pour la commune, pour 47.50 € et il convient de la rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la proposition de remboursement des frais à Madame Laura CHARLES s'élevant à 47.50 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents comptables nécessaires au remboursement.

2026-047- Désignation des délégués au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Désigne comme délégués au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

- Déléguée titulaire : Raphaëlle DAOUPHARS
- Délégué suppléant : Stéphane ARNOULT

TOUR DE TABLE :

Madame Isabelle PERCHERON : je suis contente que les commissions démarrent.

Madame Solène MENNECIER : Nous avons commencé avec la 1^{ère} commémoration qui s'est bien passée, ce sont des moments conviviaux et d'échange.

Madame Nathalie INGELEARE : Je suis contente de notre première commission

Madame Florence BOISTARD : la première commission permet d'être dans le concret

Monsieur Christian SIFFELET : c'est parti pour la première commission, nous avons déjà vu beaucoup de choses.

Madame Béatrice TRIFFAULT : je n'ai pas pu participer à la première commission mais je serais présent lundi pour la deuxième.

Madame Maud DEBOUT : première commission faite il faut digérer toutes les informations. Je vous informe et notamment Pierre-Antoine que j'ai été élue au CA de la banque alimentaire et que j'aurais le compte rendu du CA. 6 communes demandaient à être représentées pour le département, pour 4 places d'élus seulement.

Monsieur Denis SARDON : j'en apprends à chaque réunion, je serai au top dans 7 ans.

Monsieur Bruno GODET : petit rappel pour le troc aux plantes qui aura lieu le 10 mai place Simone VEIL.

Madame Christelle TESSIER : la semaine prochaine, il y a le défilé du 8 mai, je compte sur vous, c'est une grosse cérémonie et j'ai besoin d'aide, le parcours est long et il y a la présence des scolaires. On se donne RDV à 10h45 à la mairie.

PV 2026-06 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Madame Aurore YANG : J'ai hâte de pouvoir faire la première commission, lundi soir. Le 27/06 à 10h30 à la salle des fêtes, il y aura la réunion publique.

N'oubliez pas le Fay'stival, il ne faut pas hésiter à diffuser l'information autour de vous.

Monsieur Pierre-Antoine FIEVET : ça avance bien je suis content.

Madame Fanny BRUYNEEL : j'ai un peu souffert ce soir pour la prise de note, je n'ai pas tout suivi. J'ai passé l'après-midi avec Madame Jézabel MECHIN. Le 1^{er} juin aura lieu la première commission et soyez présents pour les commémorations.

Monsieur Philippe BAUMY : J'ai hâte de faire la deuxième réunion. Il y a beaucoup de projets en cours à la CCL. Ce matin, j'étais en réunion avec les agents des services techniques pour leur présenter les projets, ils sont contents et ont hâte de vous rencontrer.

J'arroserai mon élection dès que possible.

Madame Mallorie MATTON-KNOPP : la première réunion aura lieu le 11 mai et j'espère que vous serez présents.

Monsieur Bruno GUYARD : Je tiens le coup pour le moment, ça se passe bien, je me sens bien entouré, les commissions sont dynamiques, c'est bien.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- **Jeudi 21 mai 2026 à 19h heures, Salle du Conseil Municipal.**

La séance est levée à 21h02.

**Le Maire,
Bruno GUYARD**

